Image not found or type unknown

CANADA, GREVE DES JURISTES, MEDIATION ET NEGOCIATION

publié le **16/05/2017**, vu **504 fois**, Auteur : Maître Michel BENICHOU

Les avocats et notaires de l'Etat canadien s'étaient mis en grève pour une augmentation de salaire et une plus grande indépendance.

Les avocats et notaires de l'Etat canadien s'étaient mis en grève pour une augmentation de salaire et une plus grande indépendance. Une loi avait mis fin à la grève générale illimitée qui perdurait depuis le 24 octobre 2016 en les obligeant à reprendre le travail le 28 février 2017.

Toutefois, cette loi prévoyait une période de négociation pour une durée maximale de 45 jours pouvant être prolongée une seule fois.

Les négociations ont duré jusqu'à fin avril 2017.

Les avocats et notaires ont constaté un échec des négociations. L'étape suivante est celle d'une médiation obligatoire pendant 30 à 45 jours.

Parallèlement, les avocats et notaires contestent la loi spéciale devant les tribunaux.

Michel BENICHOU

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés